



MUNICIPALITÉ
DE
CHAVANNES-LE-CHÊNE

Location de la grande salle
Conditions générales & Consignes à respecter

1. Tous les locaux, le matériel utilisé (chaises, tables, frigo, cuisinière, lave-vaisselle), ainsi que la vaisselle, verres, services, etc. doivent être rendus propres et remis en place.
2. Tous dégâts, perte ou dommages aux locaux ou au matériel mis à disposition sont à annoncer spontanément à la personne responsable, lors de la remise des locaux.
3. Les frais de remise en état ou remplacement incombent au locataire.
4. Le verre vide, le PET et les sacs poubelles doivent être repris par le locataire. (Sauf entente spéciale avec la personne responsable).
5. Les alentours de la grande salle doivent être nettoyés des éventuels déchets engendrés par la manifestation.
6. Toute utilisation d'engins de gymnastique (anneaux, espaliers, etc...) se fait sous la responsabilité de l'utilisateur et du locataire.
7. Les clés seront remises et restituées, selon entente avec la personne responsable

Madame Jolande Streit, 079/250.75.66.

8. En cas de perte de clés, un montant de CHF 100.00 sera perçu en plus de la location.
9. **Interdiction** de fumer à l'intérieur des locaux.
10. Les utilisateurs sont priés de faire le moins de bruit possible dès 22h, ainsi que d'arrêter toute musique dès 3h du matin.
11. Pour toutes manifestations payantes, une autorisation POCAMA doit être complétée et remise aux services concernés dans les délais impartis. Démarches à effectuer en ligne :
<https://www.vd.ch/prestation/demander-une-autorisation-pour-une-manifestation>
12. Les consignes ci-dessous doivent être respectées

SALLE + SCENE

- enlever toutes les décorations et le matériel apporté
- fermer toutes les portes et fenêtres
- fermer les stores
- la salle doit être balayée et si nécessaire récurée
- l'arrière-scène doit être rangée (matériel de gymnastique)
- vérifier que toutes les lumières soient éteintes

CUISINE

- rincer la vaisselle avant de la mettre au lave-vaisselle
- essuyer à chaud toute la vaisselle
- vider le lave-vaisselle et nettoyer le filtre
- la cuisinière, ainsi que le frigo doivent être rendus propres
- le sol doit être balayé et si nécessaire récuré
- vérifier que le gaz soit fermé et les lumières éteintes

BUVETTE

- lire les consignes affichées pour l'utilisation du lave-vaisselle
- utiliser le lave-vaisselle que pour les verres, tasses à café et sous-tasses
- le sol doit être balayé et si nécessaire récuré avant la remise en place des tables et chaises
- toutes décorations et matériel apportés doivent être enlevés
- vérifier que toutes les lumières soient éteintes

TOILETTES, VESTIAIRES ET ENTREE

- les toilettes, WC, urinoirs, doivent être rendus propres
- les vestiaires doivent être débarrassés de tout matériel et habits
- le sol doit être balayé et si nécessaire récuré
- vérifier que toutes les lumières soient éteintes

Merci de votre coopération et de votre compréhension.

La Municipalité

Chavannes-le-Chêne le 1^{er} mars 2026